

Nouvelles de l'activité des sociétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 5

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Croix-Rouge. Un sous-officier lance en esperanto quelques ordres qui sont militairement exécutés, puis quatre ou cinq infirmiers simulant des blessés se couchent à terre. Le D^r Thalwitzer s'approche du premier, l'interroge sur son état et donne ses ordres pour le pansement qui a lieu sur place. Le malade est ensuite placé sur un brancard, puis transporté sur un camion transformé en quelques minutes en voiture pouvant contenir trois ou quatre blessés. La même expérience se répète plusieurs fois sans qu'un mot d'allemand soit prononcé.

« Quelques heures suffisent à une personne d'instruction moyenne pour saisir le mécanisme de la langue esperanto.

Au bout de quelques semaines d'étude, même sans professeur, on arrive facilement à lire un texte. Il suffit de peu de mois pour le comprendre et le parler couramment, aussi l'usage de l'esperanto me paraît-il appelé à se développer par le fait de son application facile dans un grand nombre de domaines; la Croix-Rouge pouvant en tirer de réels avantages, il y a lieu de suivre attentivement le développement du mouvement espérantiste et d'attirer sur cette question l'attention des associations de la Croix-Rouge de tous les pays, afin que ce sujet puisse, en connaissance de cause, faire l'objet d'une discussion à la prochaine conférence internationale. »

Nouvelles de l'activité des sociétés

Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge. — L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 11 mars chez la présidente, M^{lle} Alice Favre, 2, rue Daniel-Colladon. Elle a été intéressante et très fréquentée; on y remarquait plusieurs messieurs, entre autres deux membres du Comité international, M. Gustave Ador et le docteur Frédéric Ferrière.

La présidente félicite M. Maurice Dunant de sa nomination au Comité central de la Croix-Rouge suisse, très justifiée par le nom qu'il porte et son dévouement inlassable à cette cause.

Elle résume ensuite dans son rapport l'activité féconde de la Société, fondée en 1889, pendant ses vingt années d'existence; elle compte actuellement 420 membres, chiffre qui devrait être plus considérable eu égard au but qu'elle poursuit et comparativement aux autres pays. Le comité adresse un appel spécial aux femmes de médecins, dont 33 seulement sont membres de la Société, tandis qu'il existe à Genève 241 docteurs.

La Société dispose aujourd'hui d'un choix excellent d'infirmières diplômées de Suisse et

d'Allemagne, pour les soins des malades à domicile, auxquelles cette année l'on a accordé le port d'un costume uniforme.

La Société a fait des envois de secours en nature et en argent aux blessés des guerres gréco-turque, russo-japonaise, aux Boërs, aux Arméniens, aux sinistrés de Sicile, elle subventionne annuellement l'Alliance féminine suisse, le Dispensaire anti-tuberculeux, la Société de la lutte contre le cancer; elle a envoyé récemment des caisses de linge et de vêtements aux inondés de France, pris part à la souscription pour ces mêmes sinistrés. Elle a acquis une caisse complète de pansements et remèdes à laquelle on peut recourir en cas de sinistre; elle a créé une caisse de retraite pour ses infirmières, et enfin confectionné à ses réunions d'ouvrage du vendredi tout le linge et la literie nécessaires pour le lazaret volant de 16 lits que la section genevoise a créé pour être utilisé en cas d'épidémies ou de catastrophes.

M^{me} Pierre Moriaud, trésorière, donne lecture de son rapport: recettes, fr. 15,227.50; dépenses, fr. 12,306.60; caisse de retraite des infirmières, fr. 1,535. M^{mes} Van Berchem et

Max Perrot, vérificateurs des comptes, approuvent avec grands éloges l'excellente gestion financière.

M. Gustave Ador, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, dans une brillante improvisation, préconise aussi hautement le travail de la Croix-Rouge en temps de paix dont les grands pays donnent l'exemple. Il définit le rôle du Comité international qui siège à Genève, rôle qui a été très important entre autres pour l'organisation des rapports des Croix-Rouges entre elles dans le monde entier. Le Comité est le lien supérieur qui les relie toutes sans avoir à s'occuper d'aucune en particulier. M. Ador rend hommage en termes très élogieux aux résultats obtenus, malgré beaucoup de difficultés, par la Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge, et exprime son approbation de l'intérêt qu'elle porte aux questions d'hygiène, comme à l'aide qu'elle donne à ce qui concerne le soin des malades et le soulagement des victimes de la guerre et des catastrophes.

Sur la demande de la présidente, M. le docteur Wartmann-Perrot prend la parole comme président du Comité cantonal.

Ce comité, dit-il, représente auprès du Comité central de la Croix-Rouge suisse, la fédération des trois Sociétés genevoises, Messieurs, Dames et Samaritains, sous la dénomination de Section genevoise de la Croix-Rouge. Il est composé de trois membres de chacun des trois comités. Les trois sociétés, tout en gardant leur autonomie, se réunissent dans des travaux communs.

Une bibliothèque commune a été fondée; en 1908, la Section a reçu à la Réformation et au parc des Eaux-Vives les délégués des sections suisses de la Croix-Rouge réunis en assemblée générale. En 1909, la Section a envoyé au Comité central pour les sinistrés de Messine et de Reggio non seulement des secours en nature, mais une souscription de fr. 46,000.

Cette même année, le Comité a organisé dans la plupart des communes genevoises une série de conférences avec projections variées destinées à faire connaître l'œuvre de la Croix-Rouge.

La Section genevoise a organisé un lazaret volant de 16 lits pour épidémies et catastrophes.

En 1910, tout récemment, elle a réuni, avec l'aide du *Journal de Genève*, une somme de fr. 8,500, dont fr. 1,000 ont été remis au Consul de France, M. Jullemier, pour les sinistrés de Savoie, et le reste envoyé à notre Ministre de Suisse à Paris, M. Lardy, pour les inondés de la capitale et des environs.

Après cette causerie très applaudie, M. Maurice Dunant, membre du Comité central de la Croix-Rouge suisse, donne quelques détails sur l'assemblée générale à Zurich les 11 et 12 juin 1909. Il rend compte de l'activité de la Société centrale qui, pendant le dernier exercice, s'est plus spécialement occupée: des secours aux sinistrés d'Italie, de la transformation de l'école de garde-malades « Lindenhof » à Berne, des colonnes de transports auxiliaires, de l'émission d'un emprunt à lots qui devrait rapporter un million à la Croix-Rouge suisse.

Le président, M. le colonel Pestalozzi, étant décédé l'an dernier, 48 heures après l'assemblée générale de Zurich, l'assemblée de cette année, qui aura lieu à Lucerne, devra le remplacer.

La séance a été levée après cette intéressante communication, et après avoir procédé à l'élection du comité.

Le comité sortant a été réélu à l'unanimité. Il est ainsi composé: M^{lle} Alice Favre, présidente; M^{me} Le Fort-Diodati, vice-présidente; M^{me} Moriaud, trésorière; M^{lle} Alice Hornung, secrétaire; M^{me} Edmond Lardy, vice-secrétaire; M^{mes} Georges Haltenhoff, Wartmann-Perrot, Frédéric Ferrière, et M^{lle} Marguerite Bedot.

Samaritains de Ste-Croix. --- Dernièrement a eu lieu l'examen des dames et demoiselles qui ont pris le cours de samaritaines donné par M. le docteur Nicolet, secondé dans sa tâche par M^{me} D^r Nicolet, M^{lles} Marthe Mutrux et Marie Baud, monitrices dudit cours. Cet examen s'est fait sous la présidence de M. le docteur Christin, d'Yverdon, qui a pratiqué jadis son art à Ste-Croix pendant une huitaine d'années.

Ce cours a commencé avec 36 élèves; puis ce chiffre est tombé à 29, et finalement 22 élèves seulement se sont présentées à l'examen.

Si le chiffre des participantes à cette épreuve était réduit à un nombre congru, la qualité, par contre, nous a paru bonne. On sentait que

toutes les postulantes au diplôme de samaritaine étaient maîtresses du sujet qu'elles avaient à développer, mais une gêne visible a troublé quelques-unes d'entre elles, provoquée sans doute par la présence d'un public pourtant clairsemé. Mais lorsqu'elles firent des pansements, opérés sur de jeunes garçons requis à cet effet, toutes les élèves, — mamans ou demoiselles, — ont montré des aptitudes vraiment étonnantes. Pas une seule n'a eu la moindre observation soit sur la manière de panser, soit sur celle du transport des blessés vers l'examineur.

C'est un nouveau succès pour l'infatigable docteur Nicolet à enregistrer en lettres indélébiles dans les annales de la Société suisse des samaritains, et naturellement aussi pour les élèves qui ont persévéré jusqu'au bout, grâce à une volonté stoïque.

Quand on voit des personnes se dévouer dans le but d'être utiles à leurs semblables, en cas de malheur, on ne peut que les féliciter et dire qu'un noble cœur bat dans leur poitrine, et qu'un esprit charitable les anime.

A l'issue de cet examen, M. le docteur Christin a adressé aux nouvelles samaritaines quelques paroles pleines de bienveillance et d'encouragement; il a exprimé toute sa satisfaction d'avoir été appelé à présider cette cérémonie humanitaire; il les a engagées toutes de continuer à fréquenter encore quelques cours, afin de se bien familiariser avec l'application pratique sans avoir besoin de recourir, dans des cas urgents, au Manuel du samaritain.

M. le docteur Christin a conclu par des compliments à l'adresse des dames et demoiselles de l'Auberson qui ont régulièrement assisté à ce cours de onze semaines, malgré la distance qui les séparait de Ste-Croix.

Pour terminer, nous ne voulons pas oublier de mentionner le fait que M^{me} Bornand-Bertrand, qui fut la première présidente de la Société des samaritains et samaritaines de Ste-Croix, aujourd'hui membre honoraire, est, malgré son âge, d'une assiduité aux réunions, examens ou autres occupations de ce genre vraiment admirable. Aussi conseillons-nous aux jeunes à suivre ce bel exemple de persévérance, d'abnégation et de sacrifice personnel.

Il est encore une autre personne que nous ne voulons pas omettre de mentionner ici à cause de l'intérêt qu'elle porte à cette institution librement consentie de part et d'autre, c'est M. le pasteur Dulex, de l'Auberson.

Nous les en remercions sincèrement.

Samaritains de St-Imier. — Réunis en assemblée générale annuelle, les membres de la Société des samaritains de Saint-Imier ont eu le plaisir d'entendre les rapports du président, de la caissière et du président de la commission de surveillance du magasin de mobilier pour malades. Ces trois rapports, très complets, ont démontré la marche progressive et le travail accompli durant l'exercice 1909-1910.

L'activité de la section pendant la période écoulée a été très grande; il fut organisé le quatrième cours de samaritains, qui eut lieu du 18 janvier au 17 avril et fut suivi régulièrement par quarante-deux participants.

Sous l'habile direction de MM. les docteurs Miéville, Cuttat et Gobat, ainsi que M. Guénin, M. Monnier et M^{lle} Chopard, la réussite de ce cours fut complète. Aussi, tous nos remerciements sont acquis à ces personnes, qui, par leur dévouement, contribuent pour une large part à la bonne marche de la société.

Le rapport de caisse nous fait constater que la fortune de la société est en diminution, et cela s'explique par l'achat d'objets pour le magasin de mobilier pour malades et par la confection de matériel.

M. Baillo, président de la commission de surveillance du magasin d'objets pour malades, se plaît à reconnaître la bonne administration dudit magasin.

Pour 1910, le comité de la société est constitué comme suit: président, M. E. Pellaton; vice-président, M. W. Montandon; secrétaire, M^{lle} L. Charmillot; caissière, M^{me} Matthey-Müller; archiviste, M^{me} Nater; chef de matériel, M. Jac. Aeberhardt; assesseur, M. Aug. Eberhardt.

De même il a été procédé à la nomination des chefs de cours et moniteurs.

Ce sont: M. J. A. Guénin, chef de cours principal; M. M. Monnier et M^{lle} J. Chopard, chefs de cours remplaçants; MM. W. Mon-

taison, R. Gostely, S. Herzig, moniteurs; M^{lle} Jeanne Haenggeli, monitrice.

Afin de rendre plus intéressants et permettre à nos nouveaux moniteurs de se familiariser avec l'enseignement, il a été décidé que chaque exercice mensuel sera dirigé à tour de rôle par eux, sous le contrôle du chef de cours principal ou de ses remplaçants. De même, tout samaritain qui, dans l'espace d'un mois, aura eu un ou plusieurs cas, devra, devant toute l'assemblée, développer ces cas et la nature des soins donnés, soit pansements, transports éventuels, etc.

Pour l'année 1910, la société aura neuf exercices mensuels réguliers, exercices de campagne et de transports. La section est tenue de participer au complet à l'exercice de Tavannes (Berner Tag).

Vu l'importance de ce dernier exercice, il est de toute nécessité que samaritaines et samaritains assistent nombreux et assidus aux répétitions et assemblées mensuelles. La décision de faire donner une conférence durant l'exercice de 1910 a été prise à l'unanimité.

Un rapport très détaillé sur la journée samaritaine, qui eut lieu à Thoune en 1909, fut présenté à l'assemblée par un délégué. De chaleureux remerciements lui sont votés.

De même, la société a jugé utile de nommer un membre correspondant au journal de la Croix-Rouge afin de mettre les lecteurs au courant de l'activité de la société des samaritains de Saint-Imier.

Saint-Imier, le 21 mars 1910. A. E.

Samaritains d'Yverdon. — En présence de M. le syndic d'Yverdon, de M. le docteur Flaction, de M. Bavaud, instructeur fédéral des pompiers, et de M. le major docteur Nicolet, à Ste-Croix, délégué de la Croix-Rouge, ont eu lieu, le mercredi soir, 9 mars, les examens du cours des samaritains donné par M. le docteur Christin, dans la salle du tribunal de l'Hôtel-de-Ville.

A la suite des épreuves subies, 26 samaritains ont obtenu le diplôme. La plus grande partie d'entre eux, ouvriers des ateliers des C. F. F., ont répondu d'une manière satisfaisante et leurs bonnes réponses ont témoigné

de leur assiduité aux leçons données par M. le docteur Christin.

Les pansements et les transports ont surtout été bien exécutés, et si le résultat a été si bon, c'est grâce au dévouement de leur moniteur, M. Probst, qui leur a inculqué les principes du transport si difficile des blessés. En outre, les samaritains d'Yverdon ont travaillé avec leur matériel créé de toutes pièces par eux. En effet, ils ont construit leurs brancards d'urgence avec lesquels ils ont étudié leur transport.

A l'issue de l'examen, une réunion familière a eu lieu à l'hôtel du Paon où ont alterné les chansons et les récitations. Un bon point aux samaritains d'Yverdon et persévérez dans votre noble tâche de secourisme.

(Communiqué.)

Société des samaritains du Locle. — La Société des samaritains du Locle a eu dernièrement son assemblée générale annuelle. Une vingtaine de participants au dernier cours, dirigé par M. le docteur Ch. Sandoz, sont venus augmenter le nombre de ses membres actifs.

Cette société, forte aujourd'hui de 53 membres, est dirigée par MM. les docteurs Louis Droz et Charles Sandoz.

Pour l'année courante, le comité a été constitué comme suit: président: Emile Probst, Raisin, 5; vice-président, chef du matériel: Emile Gonthier, fils, Avenir, 10; secrétaire: Pierre Rosselet, Envers, 1; caissier: Ali Feutz, France, 15; assesseur: John Gabus, Grande-Rue, 4.

Sous les auspices de la société, deux conférences ont été données par M. le docteur de Marval sur la catastrophe de l'Italie méridionale et les secours de la Croix-Rouge suisse. Ces conférences, qui ont obtenu un grand succès, ont également procuré à la section du district du Locle de la Croix-Rouge un assez grand nombre de membres, ce qui prouve la sympathie de la population pour les sociétés de secourisme en général. P. R.

Samaritains du Landeron. — A la suite d'un cours de samaritains, donné au Landeron par M. le docteur Schlaefli, de Neuveville, une as-

semblée générale des participants avait été convoquée le 20 mars, afin de constituer une société de samaritains dans cette localité. Cette section, forte de 33 membres, a été fondée sous la présidence de M. R. Cayadini. Font encore partie du comité: M^{lle} Gicot, vice-présidente, M^{lle} J. Muriset, secrétaire; M. A. Tanner, caissier; M. G. Heitz, moniteur; M^{me} Quinche et M. A. Quellet, assesseurs.

Société de samaritains à Colombier (Neuchâtel). — M. le major D^r Roulet a donné cet hiver un cours de pansement pour messieurs, à Colombier. Quatorze personnes l'ont fréquenté régulièrement et ont obtenu, lors de l'examen du 13 avril, le diplôme de samaritain.

A cette occasion M. le D^r de Marval a proposé la création d'une section de l'Alliance des samaritains suisses, et les participants ont immédiatement constitué cette société. A la tête du comité provisoire se trouvent MM. Hermann Perrin, de Bôle, Arnold Barbier, de Cortaillod, le pasteur André, de Colombier, et MM. Auberson, Chabloz et Belperrin.

Samaritains du Vully-oriental. — Un médecin dévoué, M. le D^r Perrin, d'Avenches, n'a pas craint de consacrer une partie de son temps, cet hiver, à donner un cours de samaritains à la population du Vully. L'examen final a eu

lieu le lundi de Pâques, et a réuni une trentaine de participants, messieurs et dames. Une section de l'Alliance des samaritains suisses ne tardera pas à se constituer à Cudrefia.

Société cantonale vaudoise de la Croix-Rouge.

La première assemblée de délégués de la Société cantonale vaudoise de la Croix-Rouge s'est réunie dimanche, 10 avril, à Lausanne.

Une trentaine de délégués représentant 12 sections (Aubonne, Bex, Cossonay, Montreux, Morges, Rolle, Ste-Croix, La Tour-de-Peilz, Vallorbe, Vevey, Yverdon) étaient présents. La société compte actuellement 1650 membres; elle s'est développée ces derniers temps d'une façon extrêmement réjouissante grâce à l'activité du comité. De nouvelles sections sont encore en voie de formation; leur nombre augmentera sensiblement d'ici à la fin de l'année, d'après des renseignements parvenus de diverses localités.

Le comité cantonal nommé dans l'assemblée de dimanche se compose de MM. le D^r Ed. Ceresole, Lausanne; Emile Buttica, Lausanne; G. Cuénoud, Lausanne; D^r Neiss, Lausanne; M. Morel, Ste-Croix; D^r Warnery, Morges; M^{me} Adrien Veyrassaz, la Tour-de-Peilz.

Sur l'invitation de M. le D^r de la Harpe (Vevey), c'est dans cette ville qu'aura lieu la prochaine assemblée de délégués de la Société cantonale de la Croix-Rouge.

Rectification.

Les comités ou délégués des sections de la Croix-Rouge suisse ou des sociétés de samaritains, qui ont reçu la convocation pour l'assemblée générale de la Société centrale, à Lucerne, les 21 et 22 mai 1910, sont rendus attentifs au fait que c'est par erreur que le coupon n° 2 mentionne une collation le samedi soir 21 mai.

Cette collation n'est pas prévue dans le programme; il y aura ce soir-là une réunion familière au Löwengarten, à laquelle tous les délégués sont cordialement invités.

Secrétariat général.